

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/12/2020

Délibération n° D-2020-449

16ème édition du Concours EUROPAN - Adhésion à
l'Association European France

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Valérie BELY VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**16ème édition du Concours EUROPAN - Adhésion à
l'Association European France**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le concours EUROPAN est un programme issu du PAN (Programme Architecture Nouvelle) lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 en France, puis au niveau européen en 1988 et qui a pour but de promouvoir les architectures nouvelles et l'adaptabilité de la ville contemporaine à l'échelle de l'Europe. C'est aujourd'hui un programme permanent du PUCA (Programme Urbanisme, Construction, Architecture), sous l'égide du GIP-EPAU, qui porte les programmes EUROPAN et POPSU.

A l'origine centré sur la relation entre logements et modes de vie, son champ d'investigation s'est élargi aux espaces environnant l'habitat pour englober plus largement la ville contemporaine, incluant infrastructures, espaces publics, habitat, travail, déplacements tous modes, mobilité, biodiversité et nature, liés aux nouveaux usages urbains.

EUROPAN repose sur une double approche :

- faire émerger des idées et pratiques nouvelles ;
- répondre sur des sites réels situés en Europe, en partenariat avec des collectivités locales associées dès le début au projet.

Chaque ville ou collectivité candidate propose un site et prend l'engagement de participer au processus de « réalisation » qui consiste à mettre en place, après le concours, un processus pour continuer à faire travailler les trois équipes sélectionnées par le jury national, en retenant une ou plusieurs, et en leur confiant missions urbaines de faisabilités urbaines et/ou architecturales, maîtrises d'œuvre d'espaces publics, maîtrises d'œuvre architecturales (en partenariat avec des opérateurs), selon la nature des projets proposés. Ce processus peut être subventionné par le PUCA.

Depuis 1988, 15 sessions d'EUROPAN ont eu lieu. La Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont décidé de participer à la seizième session (EUROPAN 16 dont le thème est « VILLES VIVANTES » qui doit se dérouler en 2021 et 2022.

Le site proposé pour le dossier de candidature est composé des zones de transitions du Cœur d'Agglomération s'appuyant sur un ou plusieurs des principaux axes routiers : avenues et roades majeures de circulation.

Ces axes routiers et structurants et les zones d'activités ont créé une forme de barrières dans la continuité urbaine du Cœur d'Agglomération. Cet aménagement est un frein à la perception de la qualité du cadre de vie dans ces secteurs actifs et habités.

L'objectif est donc d'engager la réflexion par ce concours pour transformer des infrastructures routières prégnantes, voire pesantes, dédiées à la seule circulation automobile en équipements publics aux fonctions multiples marqueurs d'identité territoriale.

La présentation des sites français, environ 10 au total dont celui de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, s'est déroulé le 27 novembre 2020, lors d'un séminaire d'orientation des sites en France. Puis les collectivités participeront à un Forum Européen, qui sera virtuel cette année, en janvier 2021, pour débattre de la relation du site avec le thème « VILLES VIVANTES ».

En Europe, environ 15 pays sont attendus pour cette session avec près de 40 sites. Le concours sera officiellement lancé en avril 2021.

Les candidats s'inscriront alors à une visite du site de leur choix, EUROPAN organisera celles-ci avec les collectivités. Les projets seront rendus de façon anonyme en septembre 2021. Ils seront analysés, débattus et une première sélection sera faite. A la suite de la première phase du jury, à laquelle les représentants des sites participent et donnent leur avis sur les projets présélectionnés, un « Forum européen des Villes et des Jurys » se tiendra en novembre 2021.

Ce forum permet, à travers des débats et des rencontres, une acculturation des projets à l'échelle européenne, et précède la deuxième et dernière phase du jury national, dont le vote définitif se tient à huis clos après avoir entendu une dernière fois les représentants des sites. Trois projets sont retenus par site.

Le calendrier prévoit l'Annonce Européenne des résultats en décembre 2021 ; à cette occasion EUROPAN France organisera un événement festif qui pourra se tenir, comme c'était le cas les années précédentes, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, partenaire d'EUROPAN. Le Forum Européen des résultats de la 16° session se tiendra au printemps 2022.

EUROPAN France assiste ensuite les collectivités pour le passage à l'expérimentation des idées du concours, avec les équipes sélectionnées.

(Calendrier prévisionnel de la session en annexe)

La participation de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais au concours EUROPAN nécessite son adhésion à l'Association EUROPAN France et le versement d'une cotisation de 37 500 euros en 2021 et de 37 500 en 2022, soit 75 000 € pour la session, avec une répartition de la prise en charge à 50% pour la Ville de Niort et à 50% pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association EUROPAN France et le versement de la cotisation susmentionnée à hauteur de 50 % l'autre partie étant prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

EUROPAN 16 CHARTRE DES SITES

Nous,
Ville de NIORT
Communauté d'Agglomération du Niortais

proposons un site pour la 16ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 16ème session European, « **Villes vivantes** », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours European,
- de mettre à la disposition d'European, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
- d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec European France,

- D'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection de 20% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site
- D'assister aux séances du jury, de participer à une concertation avec celui-ci et de donner notre avis sur les projets présélectionnés
- de favoriser la mise en place, à l'issue du concours, d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive.

Les « Suites du concours European » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.

- de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche
- D'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'European France à l'élaboration du dossier de site, puis à la mise en place des suites du concours,
- de devenir membre de l'Association European-France et de régler la cotisation d'un montant de : **75 000 € pour les deux années de la 16^e session.**
Celle-ci devra être réglée en 2 versements de 37 500 €, en 2021 et en 2022, après réception d'un appel à cotisation de la part d'European France en avril 2021 et mars 2022.

En contrepartie, European s'engage à :

- mettre à disposition de la collectivité un expert pour la préparation du dossier de site à porter au concours : fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.
- organiser le concours European sur notre site, les expertises des projets et les sessions du jury,
- organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau European,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets reçus puis communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session

- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
 - assister la collectivité et ses partenaires pour définir et formuler la commande,
 - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
 - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
 - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme Europan
 - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
 - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du **Plan Urbanisme Construction Architecture**, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation **Europan**, compatible avec **l'Article 97 du Code des marchés publics**.

Fait à....., le....., en x exemplaires

Les représentants du site :

Le président d'Europan France :
Alain Maugard

X

x



EUROPAN / CONOURS ET EXPERIMENTATIONS

Depuis 1988,

Europan est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme se déroulant tous les deux ans simultanément dans une vingtaine de pays européens, sur un thème et un règlement en commun. Dans chaque pays des sites sont proposés par des collectivités territoriales et leurs partenaires. Ce concours est ouvert aux jeunes professionnels de moins de 40 ans, il est suivi de réalisation in-situ pour les équipes sélectionnées.

Forme Juridique

En France, le concours est piloté par l'association European France et par le Programme European au sein du GIP EPAU (l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains).

Europan est porté par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) DGALN (<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr>), le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Culture. La Cité de l'architecture & du patrimoine est partenaire. Enfin, les collectivités participantes deviennent membres de l'Association European France. L'Association est membre d'European Europe.

Économie du concours

Le concours est financé par les collectivités participantes et leurs partenaires qui adhèrent à l'association European France. Des subventions du Ministère de la Culture et du PUCA soutiennent également le programme European. La Cité de l'architecture & du patrimoine soutient l'organisation d'événements dans ses locaux.

Europan en Europe

Europan est organisé sous la forme d'une fédération d'associations d'une vingtaine de pays européens participants, réunissant des élus, des maîtres d'ouvrage, des experts de différentes disciplines dont des architectes et des urbanistes.

La coordination scientifique est assurée par European Europe (www.european-europe.eu).

European Europe coordonne les associations nationales et organise les événements à l'échelle européenne. Son Conseil Scientifique donne le ton en faisant émerger des sujets de réflexion prospectifs : les thèmes. Ils sont identifiés à travers l'analyse des sites et des résultats du concours mis en débat lors des forums européens.

Les forums européens ont lieu chaque année dans des pays et des villes proposant de les accueillir. (Forums des villes & des jurys année impaire, Forums Intersessions année paire)

Les objectifs du concours

> Organiser débats et rencontres entre collectivités territoriales, professionnelles, Recherche et Enseignement en Europe,

> Mettre en exergue de nouvelles réflexions et actions sur l'architecture, la ville et les paysages à l'heure des nécessaires transitions écologiques



- > Permettre l'accès à la commande des jeunes professionnels par le biais des Réalisations expérimentales d'European
- > Permettre l'expérimentation partagée pour faire évoluer la commande urbaine et architecturale

QU'EST-CE QU'UNE RÉALISATION EUROSPAN ?

En France,

Les commandes passées par des opérateurs publics ou privés dans le périmètre du site concerné (périmètre large_ rouge) par le concours peuvent être considérées comme des réalisations European à certaines conditions :

- > Tout ou partie des équipes sélectionnées par le concours doivent être impliquées.
- > Les projets sélectionnés par le jury et leurs auteurs servent de point de départ.
- > La démarche expérimentale doit être soutenue.

La démarche expérimentale prend différentes formes, mais il s'agit toujours de poursuivre les idées portées par les candidats pendant le concours. Ainsi, les réalisations European concernent l'ensemble du spectre de la conception architecturale et urbaine et du processus de projet, de l'aménagement et de la construction : missions d'études urbaines, faisabilités, plan guide, préfigurations, stratégies foncières, concertation, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelles d'espaces publics et/ou d'édifices.

Souvent, le concours lance une dynamique de projet sur un site qui fait l'objet de nombreuses attentions au regard du contexte urbain, social, partenarial, foncier inhabituel. Il aide les collectivités et partenaires à construire une commande adaptée au site concerné en partant des propositions des équipes.

RÉALISER LES PROPOSITIONS DU CONCOURS OU COMMENT LES FAIRE EVOLUER VERS L'OPERATIONALITE

Dans le cadre de la commande publique, le concours s'apparente à une première sélection de candidats. Cela permet aux opérateurs soumis au Code des marchés publics de restreindre l'ouverture à la concurrence des marchés postérieurs au concours. En effet, **European est rattaché à un programme national d'expérimentation dans les champs de l'architecture, de la construction et de l'aménagement (PUCA).**



La souplesse offerte par le concours se base sur **l'article 97 du décret 2016-360 du 25 mars 2016** relatif aux marchés publics dont la formulation précise que :
« L'acheteur qui réalise des ouvrages qui ont pour objet de vérifier la pertinence, sur un nombre limité de réalisations, des projets retenus par l'Etat dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation, peut passer, pour leur réalisation, des marchés publics de maîtrise d'oeuvre ou de travaux, au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme au présent décret, limitée à des opérateurs économiques choisis parmi ceux dont les projets auront été sélectionnés par le jury du programme public national, après publication d'un avis de marché. Un protocole d'expérimentation est passé entre l'acheteur et l'organisme public responsable du programme national. »

Dès lors, **les collectivités et leurs partenaires sont en mesure de lancer des commandes aux équipes dès l'annonce des résultats**, suivant la procédure la plus à même de répondre à leurs objectifs.

EUROPAN EN LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

la **Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA)** déployée par la ministre de la culture en 2015 (partie prenante du concours European) comprend des dispositions pour faciliter l'accès à la commande des jeunes architectes dans un cadre innovant et expérimental (6° axe stratégique : « Soutenir la démarche expérimentale et sa valeur culturelle ». De même European s'inscrit dans la philosophie déployée à travers le « **permis de faire** » et met en avant le contenu culturel et social du projet autant que la forme.

Il faut depuis souligner différentes politiques publiques d'accompagnement des villes pour régénérer les tissus urbains :

- **Action cœur de ville** est un dispositif où European trouve sa place pour les villes déjà sélectionnées parmi les 222.
- **Petites Villes de Demain**, « un nouveau programme d'appui du gouvernement pour accompagner les territoires ruraux » pourra faciliter le financement de projets dans des villes de moins de 20 000 hab ; ce programme se déploiera à partir de 2020.
<https://cohesion-territoires.gouv.fr/>
- **Ecoquartiers**, La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Cette démarche peut être entreprise dans le cadre des suites opérationnelles du concours.

le PUCA prévoit d'octroyer des subventions aux collectivités qui le demandent pour la première commande donnée aux 3 équipes sélectionnées, ou bien à une seule équipe après re-consultation, selon les cas et selon les situations. Il y a également la possibilité d'obtenir une deuxième subvention pour le marché accordé suite à la première consultation.

APRES LE CONCOURS, COMMENT FAIT-ON ?

Les procédures ouvertes à la concurrence telles que prévues par le Code des



marchés publics peuvent être restreintes aux **trois équipes sélectionnées** à l'issue du concours.

1/ relation European/collectivités et partenaires :

À travers les conseils et le suivi renouvelé des expertises (expertises des sites/expertises des projets/expertises des suites), European assiste les collectivités pour qu'elles adaptent les commandes aux propositions faites pendant le concours et à l'évolution du contexte. European peut également conseiller sur la méthodologie à mettre en place, sur le contenu des cahiers des charges, sur les délais et sur le montant de la rémunération des équipes.

Certaines propositions peuvent être réalisées à très court terme ou au contraire sur plusieurs années.

Les propositions du concours peuvent éventuellement être mises en œuvre sur de nouveaux sites de projet, à l'intérieur du périmètre « rouge ».

2/ relations European/ équipes sélectionnées

European assistent les équipes et veillent à ce que les missions avec les collectivités se passent dans les meilleures conditions ; European peut apporter des conseils, sur demande de la part des équipes.

Les équipes peuvent travailler séparément ou ensemble à condition que ce soit une proposition émanant d'elles-mêmes.

Elles s'enrichissent de nouvelles compétences lorsque c'est nécessaire. En effet, l'équipe qui s'inscrit au concours n'a pas obligation de créer un groupement. Il s'agit d'un ensemble d'individus associés. Par conséquent, au moment des suites du concours, pour répondre à la consultation ou signer directement un marché, une équipe peut constituer un groupement avec de nouvelles compétences qui seraient suggérées ou bien demandées par la collectivité.

LE PROJET PROCESSUS

Un expert missionné par European va accompagner les réalisations, en conseillant la collectivité, soutenant et conseillant les équipes. Il s'agit aussi de témoigner des apports de la démarche auprès du **PUCA**, en faisant exemple et en valorisant la démarche de projet ou processus de projet et les résultats. Il s'agit bien de faire exemple et de nourrir les expériences.

Plus d'infos sur les suites et réalisations european en France :

<http://www.europeanfrance.org/realisations>

Enfin, le film « **En devenir** » produit pour les 30 ans d'European, dresse un portrait prospectif du concours et de ses effets ! à regarder absolument !

<https://vimeo.com/321242728/d7ff11e46a>

Également, sous forme de 4 parties synthétiques

<https://www.europeanfrance.org/actualite/les-films-de-amiens-marseille-saintes-et-vienne-206>